

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Uniquement sur rendez-vous

Prise de rendez-vous :

- sur www.villeneuve92.com/toutes-les-demarches
- en mairie, aux guichets « CNI »

Si le jour du rendez-vous le demandeur n'est pas en possession des documents demandés, un nouveau rendez-vous lui sera fixé.

Vous avez rendez-vous le à h

Nous vous remercions de bien vouloir nous informer le plus tôt possible en cas de désistement.



Présence obligatoire du demandeur lors du dépôt du dossier

Aucune photocopie ne sera faite par le service, toutes les photocopies doivent être au format A4.

PHOTOS : La mairie ne dispose pas d'appareil photo, elles doivent être réalisées par un professionnel.

Les photos devront être en couleur, sur fond bleu clair ou gris clair, de taille 35mm de largeur sur 45 mm de hauteur, de face, identiques, tête nue (sans accessoires dans les cheveux), le visage en gros plan, centré, sans sourire, sans lunettes et la bouche fermée. Vous ne devez pas découper les photos.

TIMBRE FISCAL : La mairie ne vend pas de timbres fiscaux, vous pouvez vous les procurer :

- Au Trésor Public (Centre des Impôts) : 4 place André Malraux à Villeneuve-la-Garenne
- Dans un bureau de tabac

Si vous ne recevez pas de message pour le retrait de votre C.N.I., merci de vous rapprocher de nos services au bout de 6 semaines après le dépôt du dossier en mairie.

Pièces à fournir

REEMPLIR LA 1ERE PAGE DU CERFA AU STYLO NOIR ET EN MAJUSCULE

2 photos d'identité de moins de 3 mois

L'ancienne carte d'identité (original + photocopie)

En cas de perte ou de vol

- 1 timbre fiscal de 25 euros
- 1 document avec photo : permis de conduire, passeport, carte de transport, carte vitale, ... (original + photocopie)
- Déclaration de perte ou de vol (si la déclaration de perte n'a pas été établie, elle peut se faire en mairie au moment du dépôt du dossier)

Copie intégrale de votre acte de naissance datant de moins de 3 mois

(A demander à la mairie du lieu de naissance)

Connaître la date et le lieu de naissance de vos parents

1 justificatif de domicile avec code barre datant de moins de 3 mois à votre nom (original + photocopie) : Quittance électricité ou gaz, téléphone fixe ou portable, loyer, dernier avis d'imposition

Si vous êtes hébergé(e)s et que vous n'avez aucun des justificatifs mentionnés ci-dessus à votre nom :

- 1 attestation d'hébergement + pièce d'identité de l'hébergeant (original + photocopie)
- 1 justificatif de domicile récent au nom de l'hébergeant (original + photocopie)

Pour les femmes mariées, divorcées ou veuves si ce nom ne figure pas encore sur la carte d'identité : copie intégrale de votre acte de naissance ou de mariage datant de moins de 3 mois

Si vous êtes né(e) à l'étranger ou de parents nés à l'étranger ou de parents étrangers et que vous n'avez pas de passeport biométrique ou de CNI sécurisée

Votre certificat de nationalité française (original + photocopie)

Ou votre déclaration de nationalité française (original + photocopie)

Ou votre décret de naturalisation (original + photocopie)

Votre passeport étranger en cas de naturalisation (original + photocopie)

Pour les mineurs :

Pièce d'identité du parent présent (original + photocopie)

En cas de divorce des parents, fournir le jugement complet (original + photocopie)

Autorisation et pièce d'identité (original + photocopie) du parent absent lors du dépôt